



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 13 octobre 2020]

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALIS

Absents :

N° 151/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Abrogation et remplacement de la délibération 89-2020 concernant l'élection d'un correspondant défense

Madame le maire propose de désigner en tant que nouveau correspondant défense le conseiller dont le nom suit :

- Philippe ISSARD

VOTE : 1 ABSTENTION

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'élection du correspondant défense dont le nom figure ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 14 octobre 2020



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201014-151-2020-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020